

LA BELGIQUE DOIT METTRE UN TERME AUX STAGES NON RÉMUNÉRÉS EFFECTUÉS EN DEHORS DU CURSUS SCOLAIRE ET ACADÉMIQUE

Le Comité européen des droits sociaux a déterminé que **des lacunes dans la législation belge** permettent aux jeunes d'être **exploité·e·s comme main-d'œuvre gratuite** par le biais de stages non rémunérés. La décision du Comité fait suite à une **plainte collective** déposée par le Forum européen de la jeunesse avec l'appui du Forum des Jeunes et du Vlaamse Jeugdraad. Cette condamnation constate que les systèmes actuels d'inspection du travail en Belgique **n'offrent pas une protection suffisante aux jeunes stagiaires vulnérables et défavorisé·e·s**. La plainte ne porte pas sur les stages qui sont effectués dans le cadre du cursus scolaire et académique.

Valentine Martin, déléguée au Forum européen de la jeunesse pour le Forum des Jeunes explique : « *Le résultat de la plainte collective est une **avancée positive pour les droits des jeunes en Belgique**. Les stages non rémunérés sont une **pratique discriminatoire** et ne servent qu'à marginaliser encore plus les jeunes, qui sont déjà confrontés à des niveaux élevés de chômage et sont exposés au risque de pauvreté.* »

La décision confirme également l'argument de la plainte selon lequel **les stages non rémunérés renforcent les inégalités**. « *Les stages non rémunérés sont une pratique d'exploitation, qui ne présente aucun avantage pour les entreprises, la société, et certainement pas pour les jeunes eux-mêmes. **Nous espérons que le résultat de notre plainte collective contribuera à établir une norme dans les autres États membres**, afin de garantir que tous les jeunes, quel que soit leur milieu socio-économique, aient les mêmes chances d'accéder à des stages équitables et rémunérés.* » déclare Frédéric Piccavet, le vice-président du Forum européen de la Jeunesse.

Sur la base de la décision du Comité, la Belgique a maintenant l'élan nécessaire pour interdire les stages non rémunérés. **Le Forum des Jeunes et son équivalent néerlandophone ont déjà pu rencontrer le Ministre fédéral en charge de l'Economie et du Travail au sujet de cette condamnation**. Le Ministre Dermagne explique « *Les stages non rémunérés sont une forme de concurrence déloyale, d'abus des jeunes travailleurs et une manière de renforcer les inégalités sur notre marché de travail. Avec l'aide de mes collègues des entités fédérées, je mets tout en œuvre pour y remédier.* »

Le Forum européen de la jeunesse, ainsi que le Forum des Jeunes, sont impatients de **travailler avec le gouvernement belge** pour mettre en pratique cette interdiction des stages non-rémunérés et **garantir des conditions de travail équitables pour les jeunes**.

Dans le cadre de l'**Année de la Jeunesse 2022**, le Forum européen de la jeunesse portera également cette mission à l'échelle européenne en lançant une campagne pour interdire les stages non rémunérés.

Le **Forum des Jeunes** est l'organe d'avis officiel et le porte-parole des jeunes de 16 à 30 ans de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le **Forum européen de la Jeunesse** est la plateforme qui représente les jeunes et les organisations de jeunesse au niveau européen.

CONTACT PRESSE



Nayira Painblanc-Dupriez - Chargée de communication - nayira.painblanc-dupriez@cfwb.be - 0474/17.98.74